



## Comment faire en cas de week-end prolongé

Par **papalion**, le **27/04/2015 à 19:05**

Bonjour, je suis un papa séparé depuis octobre 2006 et aucun accord amiable (ni aucune entente) na été et n'est toujours pas possible avec la mère des enfants âgés aujourd'hui de 11 et 15 ans.

Je viens vers vous pour savoir ce que dit la loie pour les week-end prolongés j'ai la garde de mes enfants à partir du vendredi soir d'après le jugement alors est ce que je peux avoir mes enfants avec moi dès le jeudi soir vu que le vendredi est férié ou pas?

De plus voilà plus de 6 mois que mon ainé ne vient plus me voir car sa mère l'a inscrit à une activité sportive le vendredi soir sur mon temps de garde sans mon accord ?

Et pour finir elle a profité de mon hospitalisation pour déménagé à plus de 45 km de mon lieu de résidence sans m'en informer et sans tenir compte du fait que mon droit de garde s'en trouvait par le fait modifié!

Oui je sais ça fait pas mal de questions et je vous remercie par avance de votre aide en sachant que ce dont j'ai le plus besoin sont les références juridique pour faire valoir mes droits car c'est la seule voie possible.

Par **kbouhaouala**, le **28/04/2015 à 17:29**

Bonjour,

Je pense que vous pouvez solliciter le JAF pour l'informer que votre ex femme a modifié les conditions de gardes et d'hébergement toute seule. Voici qq liens qui peuvent vous aider:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F18785.xhtml#N10111>

<http://www.avocat-maio.fr/droit-visite-versailles.php>

Bonne chance et bon courage pour la suite

Par **antoni123**, le **29/04/2015 à 17:55**

Désolé pour ce qui t'arrive Papalion, je te conseille de contacter ton avocat ou bien prendre les conseils d'un autre, Me Maître xxxxxx pourra t'aider, voici ses coordonnées :

<http://www.xxxxxx/>

Bon courage !